

CADRE DE RÉFÉRENCE MUNICIPAL EN ITINÉRANCE



Service des loisirs, des sports et du développement des communautés

Ville de Gatineau

2020

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente de la Commission Gatineau, Ville en santé.....	1
MISE EN CONTEXTE.....	2
Introduction.....	2
Contexte politique et réglementaire.....	2
Contexte du partenariat.....	3
ITINÉRANCE À GATINEAU ET ENJEUX ACTUELS.....	4
DÉMARCHE D'ÉLABORATION.....	6
DÉFINITION DE L'ITINÉRANCE.....	7
APPROCHE RETENUE ET RÔLE DE LA VILLE DE GATINEAU.....	8
PRINCIPES DIRECTEURS.....	9
ORIENTATIONS ET RÉSULTATS ATTENDUS.....	10
Orientation 1. Un toit convenable pour tous.....	10
Orientation 2. L'inclusion de tous.....	11
Orientation 3. Des interventions adaptées aux réalités.....	12
Orientation 4. Agir ensemble.....	13
RESPONSABILITÉS DES SERVICES MUNICIPAUX EN MATIÈRE D'ITINÉRANCE.....	14
STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE.....	15
CONCLUSION.....	16
BIBLIOGRAPHIE.....	17

Je suis très heureuse de l'adoption du tout premier Cadre de référence municipal en itinérance, qui est le fruit d'une revue de littérature, d'une recherche concernant les meilleures pratiques et de consultations auprès des élus municipaux, des citoyens et des partenaires du milieu communautaire et institutionnel. La concertation et les échanges avec les acteurs en itinérance nous ont permis de mieux cerner les priorités et la diversité des besoins des personnes vivant en situation d'itinérance.

Depuis quelques années, on constate une augmentation du nombre de personnes vivant en situation d'itinérance à Gatineau. Cette augmentation peut en partie s'expliquer par la pénurie de logements abordables, le faible taux d'inoccupation dans la région et les catastrophes naturelles (inondations et tornade) auxquelles nous sommes confrontées depuis 2017. En réponse à cette situation, la Ville souhaite développer et maintenir, en collaboration avec ses partenaires, des services afin de prévenir et contrer l'itinérance.

Ce cadre de référence établit le rôle de la Ville en matière d'itinérance, précise les rôles et les responsabilités des différents acteurs, en plus de proposer un plan d'action triennal. Je suis emballée par l'adoption de ce cadre de référence puisqu'il vient donner une orientation concrète et précise à l'administration municipale en matière de gestion du territoire, de sécurité publique et de gestion de la cohabitation.

Le Cadre de référence et le Plan d'action constituent un pas de plus vers l'amélioration continue de notre capacité à aider les plus vulnérables de notre société en collaboration avec nos partenaires.

Renée Amyot,
Présidente de la Commission Gatineau, Ville en santé



INTRODUCTION

C'est avec une vision transversale du développement et en complémentarité des autres politiques municipales que la Ville lance, en 2010, sa Politique de développement sociale. Cette dernière vise l'aménagement des milieux de vie favorables au développement des personnes, à l'inclusion sociale ainsi qu'à la participation citoyenne et elle « reconnaît que l'équité, le respect, l'autonomie des personnes, la solidarité et la prise en compte de particularités des différents milieux de vie s'imposent comme des valeurs à inscrire au cœur de l'intervention de la Ville ».

La Ville poursuit ainsi ses actions en développement social et plus spécifiquement au niveau de la lutte à l'itinérance en proposant ce Cadre de référence municipal. En fait, celui-ci présente des réponses aux enjeux de l'itinérance dont l'ampleur du phénomène et la diversité des besoins s'accroissent dans le temps, demandant des actions concrètes et une implication plus importante pour la municipalité. La Ville souhaite alors, par ce Cadre, apporter des solutions innovantes, tout en contribuant au continuum de services visant à améliorer la qualité de vie des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

CONTEXTE POLITIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Le contexte politique et réglementaire est actuellement propice à ce Cadre de référence. En effet, la loi provinciale sur les compétences municipales demande aux villes d'assumer certaines responsabilités en matière d'itinérance, considérant que cet enjeu touche, entre autres, les activités communautaires, l'aménagement du territoire, la salubrité et la sécurité. À la suite des fusions municipales de 2002, dans le projet de loi 170, le gouvernement québécois inscrit l'obligation pour les grandes villes de produire un plan relatif à leur territoire qui prévoit notamment des objectifs en matière de développement communautaire, économique et social (article 73). Afin de répondre à cette nouvelle compétence, la Ville de Gatineau se dote d'une politique de développement social, nommée précédemment. Dans le Plan d'action 2016-2018 de celle-ci, la Ville s'engage à mieux définir ses responsabilités en matière d'itinérance.

La Ville a mis en place d'autres mesures qui permettent de répondre à cette exigence, tout en favorisant l'inclusion et la réduction des inégalités sociales et la pauvreté. Entre autres, des actions sont prévues dans la Politique d'habitation 2017-2021 et dans le Règlement numéro 508-2007 relatif à la salubrité et à l'entretien des habitations, des logements et des chambres. D'autres plans sectoriels de la Ville contribuent également à agir en amont de l'itinérance ainsi qu'à mieux la prévenir : le Plan d'action intégré triennal – Famille, Aînés (MADA) et Accessibilité universelle, le Plan d'action en matière de diversité culturelle et le Plan d'action du vivre-ensemble. Finalement, nous devons également souligner l'apport de certains programmes, dont le Cadre de soutien au développement des communautés du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés ainsi que l'Unité d'intervention de crise (UNIC) à laquelle le Service de police contribue, etc.

CONTEXTE DU PARTENARIAT

La Ville de Gatineau participe également aux actions de lutte à l'itinérance, en collaboration avec plusieurs partenaires, afin d'atteindre les objectifs prévus dans le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 ainsi que dans le Plan d'action interministériel de lutte à l'itinérance 2015-2020.

Le leadership de ce dernier plan d'action est assumé par le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) qui a également la responsabilité d'assurer la coordination des acteurs du milieu, par l'entremise du Comité directeur interministériel de lutte à l'itinérance de l'Outaouais (CDIIO). La Ville de Gatineau siège à cette Table de concertation avec plusieurs partenaires provenant des milieux institutionnel et communautaire.

En plus de participer au CDIIO, le Plan d'action interministériel de lutte à l'itinérance 2015-2020 interpelle directement la Ville. Entre autres, elle est invitée à revoir ses règlements qui pourraient amener une stigmatisation des personnes en situation d'itinérance, en plus d'être invitée à poursuivre les partenariats pour certains programmes, notamment AccèsLogis ainsi qu'UNIC.

De ce fait, la municipalité et ses citoyens sont directement affectés par le phénomène grandissant de l'itinérance. Nous l'avons vu, différents services municipaux sont déjà mobilisés pour répondre aux enjeux liés à l'itinérance. D'une part, le Service de police de la Ville de Gatineau collabore à plusieurs projets visant l'accompagnement des personnes itinérantes. D'autre part, le Service de l'urbanisme et du développement durable est responsable de la Politique d'habitation dans laquelle elle présente, notamment, ses responsabilités en matière de logements abordables et son rôle de mandataire du programme AccèsLogis. D'autres services sont également appelés à intervenir, soit de façon ponctuelle ou encore de façon régulière, comme le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés avec le Cadre de soutien au développement des communautés ainsi que le pilotage d'actions, dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, le Service des arts, de la culture et des lettres et son programme des bibliothèques côtoie les personnes en situation d'itinérance de façon quotidienne, les centres de services, etc.

Constatant que les responsabilités liées à la lutte à l'itinérance sont partagées entre plusieurs partenaires et services municipaux, la Ville doit clarifier plus précisément son rôle en matière d'itinérance, définir les paramètres de son intervention sur le territoire ainsi que structurer et formaliser ses collaborations internes et externes. C'est pourquoi elle a choisi de définir ces rôles à l'intérieur de ce Cadre de référence municipale en itinérance. De plus, ce Cadre présente les principes directeurs, les objectifs à atteindre ainsi que les résultats attendus visant à contribuer au continuum de services en itinérance.

Plusieurs recherches récentes indiquent que le profil des personnes en situation d'itinérance se diversifie (il y a davantage de jeunes, d'ânés, de femmes, d'autochtones et d'immigrants) et que cette réalité est de plus en plus présente en région. Aussi, plusieurs facteurs de risque sont associés à l'itinérance, dont les maladies mentales, la toxicomanie, la violence familiale, le coût du logement et le faible revenu.

Devant cette multitude de profils, la Politique nationale en matière d'itinérance (Québec, 2014) propose une typologie de l'itinérance fondée sur la notion de « stabilité résidentielle ».

Cette typologie distingue trois types d'itinérance :

- **Itinérance situationnelle**
Moins visible, faisant référence aux personnes momentanément sans logement
- **Itinérance cyclique**
Concerne les personnes qui alternent entre un logement et la vie dans la rue
- **Itinérance chronique**
Plus visible et préoccupante, faisant référence à des personnes qui n'ont pas occupé un logement depuis une longue période

Le phénomène de l'itinérance dans la région de l'Outaouais, en incluant le territoire de la ville de Gatineau, reflète bien cette complexité de profils. Un exercice de dénombrement des personnes en situation d'itinérance, effectué par le ministère de la Santé et des Services sociaux, en avril 2018, a permis de recevoir 157 questionnaires et de recenser environ 140 personnes en situation d'itinérance dans la région de l'Outaouais. Notons que parmi les 157 formulaires remplis en Outaouais, 147 provenait du territoire de la ville. L'échantillon recensé compte plus d'hommes que de femmes (70 % d'hommes par rapport à 30 % de femmes) et leur source principale de revenu est l'aide sociale (80 % pour les hommes et 74 % pour les femmes). (Québec, 2019)

Parmi les raisons invoquées pour la perte de logement, on note la dépendance aux substances ou la toxicomanie (24 %), suivi de l'incapacité de payer le loyer ou l'hypothèque (22 %). D'ailleurs, ce dernier pourcentage est plus élevé que la moyenne québécoise qui est de 17 %.

Ces résultats sont toutefois questionnables, car il y a une situation particulière de l'itinérance dans la région de l'Outaouais, plus spécifiquement à Gatineau. Son statut de région frontalière avec la Ville d'Ottawa amène les personnes itinérantes à utiliser les services des deux côtés de la rivière des Outaouais. À cause de cette mobilité, leur nombre exact est plus difficile à cerner. Une autre particularité est représentée par la crise du logement (taux d'inoccupation de 1,5 %) et le coût relativement élevé des logements à Gatineau, comparativement à d'autres villes québécoises (SCHL, 2020). Pour cette raison, il n'est pas surprenant de constater que, parmi les services souhaités par les personnes itinérantes, l'aide pour trouver et garder son propre logement arrive en tête de liste (56 %), suivit des services de santé physique (42 %), l'aide pour trouver un emploi (37 %) et les services de santé mentale (28 %) (Québec, 2019).

La question du logement occupe donc une place importante dans les problématiques identifiées par les personnes itinérantes.

Cette question explique aussi pourquoi les équipes municipales ont dû intervenir à plusieurs reprises pendant la période estivale, afin de trouver des solutions aux campements installés en bordure du ruisseau de la Brasserie et du Gîte Ami. Considérant que la réglementation municipale actuelle interdit l'installation de tels campements, un projet-pilote pour encadrer un campement de sans-abris à cet endroit a eu lieu il y a quelques années, mais la Ville de Gatineau, le CISSSO et les organismes communautaires avaient convenu, de façon unanime, qu'il n'était pas viable. Ainsi, pour les années subséquentes, la réglementation a été appliquée. L'établissement périodique de ces campements est possiblement relié à la pénurie de logements locatifs observée à Gatineau depuis 2018 et à la difficulté des acteurs à répondre aux demandes grandissantes de logement des personnes vivant en situation d'itinérance.

Ce portrait de la situation en itinérance à Gatineau est toutefois incomplet et le ministère reconnaît que l'exercice de dénombrement effectué en 2018 a ses limites (Québec 2019, p. 197). Entre autres, la méthodologie utilisée ne permettait pas, notamment, de compter les personnes en situation d'itinérance cachée ou situationnelle. Il est donc possible que cette dernière soit beaucoup plus importante. De plus, les statistiques des organismes d'aide aux personnes, comme le Gîte Ami ou encore les ressources d'hébergement pour femmes, appuient cette particularité. Certaines personnes n'utilisent pas les ressources habituelles et fréquentent peu les ressources d'hébergement, mais passent la nuit dans des hébergements temporaires, dans des chambres insalubres ou chez d'autres personnes. La difficulté d'intervenir face à l'itinérance situationnelle doit être prise en compte. Une meilleure connaissance de ce type d'itinérance permettra sûrement d'ajuster ou de modifier nos services afin de mieux répondre aux personnes vivant cette situation.

Ainsi, d'autres recherches et études seront nécessaires pour compléter le portrait de l'itinérance à Gatineau et ainsi mettre en œuvre les meilleurs services adaptés aux besoins des personnes qui vivent une situation d'itinérance et qui doivent surmonter des difficultés socioéconomiques et de santé.

Le Cadre de référence en itinérance est le résultat d'une démarche rigoureuse et concertée, pilotée par la Commission Gatineau, Ville en santé, en collaboration avec un comité interservices municipal. Le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, le Service de police ainsi que le Service de l'urbanisme et du développement durable ont contribué activement à son élaboration. Parallèlement, un comité de travail, mis en place par la Commission Gatineau, Ville en santé, composé de partenaires externes a également participé aux travaux.

Le processus d'élaboration de ce cadre est fondé sur la documentation, la recherche et de nombreuses consultations menées auprès des élus municipaux, des citoyens ainsi que des partenaires communautaires et institutionnels. Il a permis d'avoir un meilleur aperçu de l'état de la situation de l'itinérance à Gatineau.

Plus précisément, une revue des écrits scientifiques permettant de comprendre les enjeux entourant l'itinérance ainsi que les meilleures pratiques municipales en la matière a été réalisée.

Par la suite, des consultations, menées auprès de 31 citoyens (dont 45 % vivaient en situation d'itinérance chronique et 55 % étaient des personnes à risque d'itinérance ou vivant une situation d'itinérance situationnelle) et 57 acteurs issus de la sphère municipale (dont 6 élus, 4 directeurs et 22 employés provenant de 5 services municipaux différents), du milieu communautaire (17) et institutionnel (8), ont permis d'identifier les forces et les enjeux des services offerts par la Ville en matière d'itinérance.

Parmi ces forces, on note :

- la volonté de concertation de la Ville de Gatineau
- sa capacité d'assumer un leadership lorsque requis
- l'existence de valeurs communes avec ses partenaires, sur lesquelles appuyer les politiques, les programmes et les pratiques (ouverture, engagement, empathie et partenariat)

Parmi les enjeux, on note :

- le travail en silo entre différents services municipaux
- un lien de confiance à construire entre la municipalité et certains partenaires
- un manque de vision commune concernant les modes d'intervention
- l'absence d'espaces publics favorisant la cohabitation

Ces consultations ont également permis de dégager des pistes d'action à mettre en œuvre par la Ville de Gatineau afin d'intervenir en matière d'itinérance. Ces pistes seront détaillées dans les orientations du Cadre de référence ainsi que dans le plan d'action qui l'accompagne.

L'ensemble des résultats de la démarche d'élaboration peut être consulté dans le document intitulé : L'itinérance – État de situation.

DÉFINITION DE L'ITINÉRANCE

Comprendre l'itinérance et s'entendre sur une définition du problème est essentiel pour clarifier l'action municipale. La Ville de Gatineau adopte la définition proposée en 2014 par la Politique nationale de lutte à l'itinérance, avec quelques changements qui reflètent la réalité propre à la région de Gatineau. De ce fait, pour la Ville de Gatineau, l'itinérance se définit ainsi :

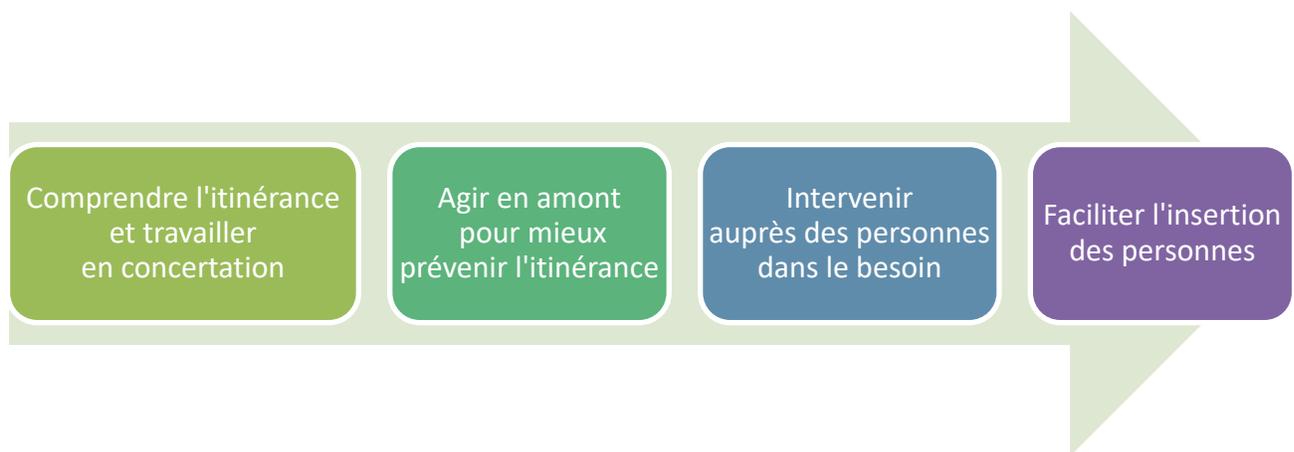
L'itinérance désigne un processus de désaffiliation et de disqualification sociale ainsi qu'une situation de rupture sociale qui se manifeste par la difficulté pour une personne ou une famille d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels stables et sécuritaires dans la communauté. L'itinérance s'explique par la combinaison de facteurs sociaux et individuels qui s'inscrivent dans le parcours de vie de citoyens.

(Adaptée de la Politique nationale de lutte à l'itinérance – Québec, 2014, p. 30)

En adoptant cette définition, la Ville de Gatineau prend conscience des enjeux entourant l'itinérance et elle s'engage à agir pour la reconnaissance des droits et des libertés citoyennes de tous les Gatinois et de toutes les Gatinoises, peu importe leur situation économique et sociale, leur culture et leur identité de genre ou d'appartenance. Elle s'engage également à intervenir de manière à préserver la dignité de ses citoyens tout en favorisant l'inclusion, l'équité, le respect et la solidarité.

La Ville de Gatineau favorise une approche globale et adaptée visant à développer et à maintenir, avec ses partenaires, des services nécessaires afin de prévenir et contrer l'itinérance. À cet égard, une attention particulière sera accordée aux conditions de vie favorisant la cohabitation dans l'espace public ainsi que l'accès à un logement, vu comme une des conditions préalables à l'insertion sociale.

La Ville de Gatineau est consciente que la lutte à l'itinérance est une responsabilité partagée et que les enjeux de l'itinérance doivent trouver des réponses collectives entre le gouvernement fédéral, provincial, les réseaux institutionnels et communautaires ainsi que Ville de Gatineau. Par conséquent, la Ville entend travailler en complémentarité et de façon cohérente avec ses partenaires afin d'inscrire ses actions dans un continuum de services qui permet de :



Par ailleurs, les orientations et les actions qui sont proposées s'inscrivent sur cette trajectoire où les rôles de la Ville sont déployés sous diverses formes :

- elle fait preuve de **leadership** dans certains dossiers
- elle **accompagne et soutient** les actions et les efforts de tous ses partenaires
- elle **facilite** le dialogue, la recherche de solutions et la mobilisation
- elle **collabore** à la mise en œuvre des actions collectives et sectorielles

Ainsi, la Ville entend déployer de nouvelles actions complémentaires ou encore appuyer davantage des actions existantes, et ce, en accord avec ses responsabilités et les politiques municipales, tout en tenant compte des situations exceptionnelles qui peuvent exiger une réponse adaptée. Par conséquent, elle souhaite optimiser continuellement les services municipaux favorisant le vivre-ensemble et une cohabitation sociale harmonieuse entre tous ses citoyens.

Cinq principes guident les objectifs poursuivis ainsi que les actions municipales en itinérance, de manière à agir en concordance avec les valeurs énoncées :

- **Reconnaissance des droits et responsabilités citoyennes :**
Considérer les personnes en situation d'itinérance comme des **citoyens à part entière** ayant des droits et des responsabilités, le tout en favorisant leur **pouvoir d'agir et leur potentiel**
- **Prise en compte des besoins :**
Reconnaître **la diversité des parcours** en assurant **une réponse adaptée** qui tient compte des besoins des citoyens, des groupes et des collectivités
- **Accessibilité :**
S'assurer que les services et les infrastructures soient **accessibles universellement** à tous les citoyens, peu importe leurs conditions physiques et socioéconomiques
- **Partenariat :**
Assurer le développement **de partenariats et de concertations** internes et externes visant **la cohérence** des actions et **la complémentarité** de celles-ci
- **Participation citoyenne :**
Stimuler **la participation citoyenne et l'inclusion** des Gatinois et des Gatinoises à la vie politique, sociale, économique et culturelle

ORIENTATIONS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Les orientations concernent plusieurs sphères d'intervention et s'articulent autour d'une complémentarité de services et d'un travail collaboratif avec les partenaires.

ORIENTATION 1. UN TOIT CONVENABLE POUR TOUS

La première orientation consiste à trouver des réponses aux enjeux entourant l'accès et le maintien en logement, en appuyant la mise en œuvre des actions de la Politique d'habitation et en soutenant les organismes d'aide au logement. Par cette orientation, la Ville cherche à collaborer avec les acteurs du milieu pour trouver un toit convenable pour tous les citoyens gatinois, et plus particulièrement ceux en situation d'itinérance. Un logement convenable doit être accessible financièrement, salubre, sécuritaire et convenir en terme d'espace pour les besoins des personnes et des familles.

OBJECTIFS :

Objectif 1.1 : Poursuivre et bonifier la mise en œuvre du plan d'action de la Politique d'habitation

Objectif 1.2 : Soutenir la concertation des organismes en logement, notamment en période de pénurie ou à la suite d'un sinistre

RÉSULTATS ATTENDUS :

- une offre de logements sociaux abordables et adaptés aux besoins spécifiques des citoyens en situation d'itinérance
- des logements salubres et adaptés à la composition des ménages
- des citoyens soutenus, lors des crises ou des sinistres, pour éviter qu'ils se retrouvent en situation d'itinérance
- des outils favorisant l'accès et le maintien en logement

ORIENTATION 2. L'INCLUSION DE TOUS

La deuxième orientation du cadre vise l'inclusion de tous, qu'elle soit dans les espaces publics ou dans nos processus de prise de décision, les personnes en situation d'itinérance doivent être incluses. Ceci dans le but d'éviter la désaffiliation sociale qui caractérise bien souvent les personnes en situation d'itinérance, mais aussi pour assurer une réponse adaptée aux besoins. Ainsi, la Ville souhaite favoriser le dialogue, soutenir le développement de projets favorisant la participation citoyenne et un meilleur « vivre-ensemble ».

OBJECTIFS :

- Objectif 2.1 : Intégrer le principe d'inclusion dans les différentes sphères municipales
- Objectif 2.2 : Améliorer le vivre-ensemble et faciliter la cohabitation dans l'espace public
- Objectif 2.3 : Favoriser le dialogue avec les personnes en situation d'itinérance ainsi que leur participation citoyenne
- Objectif 2.4 : Lutter contre les préjugés et reconnaître la valeur des parcours de vie de chaque citoyen

RÉSULTATS ATTENDUS :

- des interventions axées sur les besoins des citoyens
- des espaces publics aménagés afin de favoriser la cohabitation et une réponse aux besoins de tous
- une cohabitation harmonieuse entre les différents usagés des espaces publics municipaux
- une plus grande participation des citoyens en situation d'itinérance
- une meilleure compréhension des réalités des citoyens en situation ou à risque d'itinérance
- des processus de prises de décision tenant compte des particularités des personnes en situation d'itinérance

ORIENTATION 3. DES INTERVENTIONS ADAPTÉES AUX RÉALITÉS

Comme il n’y a pas de réponse unique à l’enjeu de l’itinérance, la Ville doit offrir des outils adaptés et innovants, afin de réduire les risques associés à l’itinérance et contribuer à la lutte à la pauvreté. C’est pourquoi la troisième orientation vise à mettre en place des interventions adaptées aux réalités des personnes en situation ou à risque d’itinérance et à celles des organismes œuvrant auprès de ces personnes.

OBJECTIFS :

- Objectif 3.1 : Former les employés municipaux afin d’offrir une réponse adaptée aux réalités des personnes en situation d’itinérance
- Objectif 3.2 : Favoriser la mise en place d’actions et de pratiques innovantes pour améliorer la qualité de vie des citoyens en situation d’itinérance
- Objectif 3.3 : Faciliter l’affiliation et la requalification des citoyens en situation d’itinérance
- Objectif 3.4 : Soutenir les organismes dans la réponse aux besoins des personnes en situation d’itinérance

RÉSULTATS ATTENDUS :

- des employés municipaux formés et outillés
- des services et des outils adaptés aux besoins
- une participation active des citoyens en situation d’itinérance
- une diminution du taux de judiciarisation
- des infrastructures accessibles

ORIENTATION 4. AGIR ENSEMBLE

La quatrième et dernière orientation vise le travail de collaboration et les partenariats à établir pour assurer un continuum de services en itinérance. Ces collaborations, qu'elles soient internes (interservices) ou externes (avec des partenaires des secteurs communautaires ou institutionnels), doivent permettre des réponses collectives et complémentaires au problème complexe de l'itinérance.

OBJECTIFS :

Objectif 4.1 : Renforcer le travail interservices complémentaire pour répondre aux différents visages de l'itinérance

Objectif 4.2 : Renforcer le travail de partenariat entre les services municipaux et ses partenaires communautaires et institutionnels

Objectif 4.3 : Établir des partenariats entre la Ville et les organismes pour mieux répondre aux enjeux de l'itinérance

Objectif 4.4 : Favoriser une compréhension commune de l'itinérance

RÉSULTATS ATTENDUS :

- des actions concertées et en adéquation avec les enjeux de l'itinérance et lors de situations exceptionnelles
- un portrait dégagant une vision commune et partagée des enjeux sur l'itinérance
- des employés municipaux sensibilisés aux enjeux émergents liés à l'itinérance
- un soutien accru pour les organismes

RESPONSABILITÉS DES SERVICES MUNICIPAUX EN MATIÈRE D'ITINÉRANCE

En regard des responsabilités municipales dans les domaines qui concernent directement ou indirectement le phénomène de l'itinérance, plusieurs services municipaux sont concernés par la mise en œuvre des orientations du Cadre de référence et des actions qui en découlent. Ce cadre vise d'ailleurs à mieux définir les rôles de chacun de ces services, afin d'assurer une meilleure collaboration interne et externe ainsi qu'une efficacité accrue des actions déployées.

Dans ce contexte, le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés assurera le leadership auprès des services municipaux dans l'actualisation de ce cadre. D'autres services, dont le Service de l'urbanisme et du développement durable ainsi que le Service de police, seront mis à contribution.

Ainsi, les responsabilités des services municipaux touchent ces champs de compétences, soit :

SERVICES		RÔLES
Loisirs, sports et développement des communautés	Plan d'action en itinérance	Leadership
	Plan d'action lié à la Politique de développement social	Leadership
	Cadre de soutien au développement des communautés	Leadership
	Ententes de partenariats avec les organismes	Collabore
	Mobilisation des partenaires en matière de logement et lors de situation exceptionnelle	Leadership
	Plan d'action du vivre-ensemble	Leadership
	Mesures en cas d'urgence (soutien aux sinistrés)	Leadership
	Plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires	Leadership
Infrastructures	Aménagement des infrastructures	Leadership
Urbanisme et développement durable	L'aménagement du territoire, l'habitation et la salubrité	Leadership
	Politique d'habitation	Leadership
	Plan d'urbanisme	Leadership
	Schéma d'aménagement	Leadership
	AccèsLogis	Collabore
	Construction des logements abordables	Facilite
	Règlementer les constructions (dont les maisons de chambres)	Leadership
Police	Application des lois	Leadership
	Sécurité publique	Leadership
	Solutions aux enjeux liés à l'itinérance	Collabore
	Dialogue entre ses agents et les personnes vivant en situation d'itinérance	Facilite
	Unité d'intervention de crise (UNIC)	Collabore
	Service d'accompagnement dans le processus judiciaire	Collabore
	Processus visant la déjudiciarisation	Collabore
Affaires juridiques	Accompagnement à la cour	Collabore
	Programme de déjudiciarisation	Leadership
Arts, culture et lettres	Bibliothèques	Leadership
Travaux publics	Entretien des espaces publics	Leadership
	Aménagement des espaces publics	Collabore

D'autres services sont ou pourraient être appelés à collaborer de façon ponctuelle pour la mise en œuvre de projets visant, entre autres, la réinsertion et la prévention.

Pour assurer la mise en œuvre du Cadre de référence, deux plans d'action seront adoptés séparément : 2021 à 2023 et 2024 à 2027. D'ailleurs, le Plan d'action 2021-2023 est déposé avec ce cadre de référence. Ces plans d'action permettront de définir les mesures spécifiques et les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés au Cadre de référence. La mise en œuvre de ces plans sera coordonnée par la Commission Gatineau, Ville en santé et le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Plusieurs types d'évaluation seront effectués au cours de la réalisation de ces plans d'action : une évaluation formative de mi-parcours et une évaluation des impacts à la fin du premier plan d'action. Les résultats de cette dernière évaluation seront considérés dans l'élaboration du deuxième plan d'action.

En 2027, la Ville entreprendra une évaluation sommative qui visera l'ensemble des effets du cadre, sa pertinence et sa durabilité. Par conséquent, cette évaluation permettra de juger si le cadre doit être poursuivi ou si un nouvel outil doit être développé afin de poursuivre la lutte contre l'itinérance.

Finalement, une instance de coordination interne, sous la responsabilité du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, sera mise en place afin d'assurer une vigie des différentes étapes de mise en œuvre et d'évaluation. La Ville poursuivra sa collaboration avec les partenaires en maintenant sa participation au Comité directeur intersectoriel en itinérance de l'Outaouais (CDIIO).

CONCLUSION

En adoptant ce Cadre de référence et le Plan d'action triennal 2021-2023 en itinérance, la Ville de Gatineau souhaite développer des actions concertées et cohérentes, afin de prévenir l'itinérance et réduire le nombre de personnes confrontées à la rue. Ce cadre présente également des pistes de solutions adaptées aux besoins des personnes qui pourraient se trouver en situation d'itinérance.

En tant que responsabilité partagée, la réussite des actions en matière d'itinérance implique la reconnaissance du rôle joué par d'autres organismes et partenaires ainsi que par chaque service municipal concerné. Ce cadre confirme les rôles que la Ville entend jouer, en plus d'annoncer son engagement à contribuer au continuum de services en itinérance. Cette contribution sera marquée par un transfert d'information entre les services et les partenaires, afin de travailler en concertation et d'assurer une réponse rapide, lors de situations de crise ou lors de situations exceptionnelles. Elle apportera un appui supplémentaire aux organismes œuvrant dans la prévention de l'itinérance, en plus d'améliorer l'accès aux services pour les personnes dans le besoin. De plus, cette contribution permet de revoir nos façons de faire et ainsi éviter l'exclusion de citoyens. En dernier recours, la Ville s'engage à collaborer à la recherche de solutions visant l'insertion et la requalification des personnes ayant vécu une période d'itinérance.

Ainsi, des résultats concrets sont envisageables :

- aménagement d'un centre de dégrisement, en collaboration avec d'autres partenaires
- infrastructures répondant aux besoins de base des citoyens en situation d'itinérance (toilettes, douches, buanderie, entreposage dans des casiers, etc.)
- intégration de l'enjeu de l'itinérance dans l'aménagement urbain, accompagnement des personnes dans le système judiciaire
- campagne de sensibilisation populationnelle afin de changer la perception du public envers les citoyens en situation ou à risque d'itinérance
- etc.

Au final, nous visons que le Cadre de référence municipal en itinérance aura un impact réel sur la qualité de vie des Gatinois et plus spécifiquement ceux qui sont confrontés à la possibilité de se trouver à la rue ainsi que ceux qui y sont déjà confrontés.

BIBLIOGRAPHIE

Absil, G. (APES-ULg); Vandoorne, C. (APES-ULg); Demarteau, M. (PhD Santé Publique, Observatoire de la Santé du Hainaut) (2004). « Bronfenbrenner, l'écologie du développement humain. Réflexion et action pour la Promotion de la santé » En ligne : <https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/114839/1/ELE%20MET-CONC%20A-243.pdf>

ADRLSSS de l'Outaouais (2004). L'organisation des services en itinérance dans l'Outaouais. Agence de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

Beaudoin, I. (2016). « Efficacité de l'approche « logement d'abord » : une revue systématique ». *Drogues, santé et société* 14(2) 43-69.

Bergeron, C. (2015). « L'intervention au sein de l'Équipe Itinérance de Trois-Rivières : un hybride entre le travail de rue, l'approche communautaire et l'approche conventionnelle ». Mémoire de maîtrise. Université du Québec à Trois-Rivières.

Bergheul, S. (2015). *Regards croisés sur l'itinérance*. Québec, Presses de l'Université du Québec.

Bronfenbrenner, U. (1979). *The ecology of human development : Experiments by nature and design*. Cambridge, Massachusetts, and London : Harvard University Press; 348 p.

Campeau, P. (2000). « La place des facteurs structurels dans la production de l'itinérance », dans D. Laberge (dir.), *L'errance urbaine*. Sainte-Foy, Éditions Multi-Monde, p.49-69.

Canada (2019). « Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance. Consulté en ligne : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/sans-abri.html>

Canada (2016). Statistique Canada. Consulté en ligne : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/index-fra.cfm>

CIUSSS de l'Estrie et Table Itinérance de Sherbrooke (2012). *Portrait de la situation des maisons de chambres à Sherbrooke*.

CRIO (2007). *Plan d'action concerté de lutte à l'itinérance en Outaouais 2007-2012*. Collectif régional de lutte à l'itinérance de l'Outaouais.

Clément, M.; Levesque, A. et Rouleau, A. (2015). *Vivre en maison de chambres dans la Ville de l'Agence de santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre du Québec (2011)*. Plan communautaire en itinérance de Trois-Rivières. Trois-Rivières.

Larose-Hébert, K. (2016). « Regards communautaires : Le projet du Boisé comme vecteur de citoyenneté », *Reflets* 22(1) : 183-193.

Emploi et Développement social Canada (2018). *Comité consultatif su l'itinérance. Rapport final*, Ottawa. En ligne : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/communautes/sans-abri/publications-bulletins/comite-consultatif-rapport.html>

FRAPRU (2013). *Urgence dans la demeure : Rapport de la Commission populaire itinérante sur le droit au logement*. Commission populaire itinérante du FRAPRU.

Gaetz, S.; Barr, C.; Friesen, A.; Harris, B.; Hill, C.; Kovacs-Burns, K.; Pauly, B.; Pearce, B.; Turner, A.; Marsolais, A. (2012). *Définition canadienne de l'itinérance*. Toronto : Publications de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.

Grenier, G.; Fleury, M.-J.; Imboua A. et NGui, A. (2013). « Portrait et dynamiques des organismes desservant les personnes itinérantes ou à risque d'itinérance dans la région de Montréal ». *Santé mentale au Québec* 38(1) : 119-141.

Québec (2017). Charte de la Ville de Gatineau. Éditeur officiel du Québec. À jour au 1^{er} octobre 2017.

Québec (2019). Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec, le 24 avril 2018. Gouvernement du Québec / Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Québec (2014). Ensemble pour éviter la rue et en sortir : Politique nationale de lutte à l'itinérance. Gouvernement du Québec / Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Québec (2014a). Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance : Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020. Gouvernement du Québec / Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Québec (2012). Programme de soutien aux organismes communautaires.
En ligne : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000190/>

Québec (2008). Cadre de référence : L'itinérance au Québec. Gouvernement du Québec / Ministère de la Santé et des Services sociaux.

ROHSCO (2015). Recherche intersectorielle sur la situation de l'itinérance en Outaouais. Regroupement des OBNL d'habitation et d'hébergement avec support communautaire en Outaouais (ROHSCO).

SCHL (2003). Itinérance des familles : Causes et solutions. Le point sur la recherche, Série socio-économique 03-006.

St-Amour, N. & Foisy, D (2018). Portrait des chambreurs de la communauté Notre-Dame. Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau (CVQ-VG).

Table Itinérance de Sherbrooke (2011). Cadre de référence sur l'itinérance à Sherbrooke. Sherbrooke.

Ville de Gatineau (2017). Politique d'habitation de la Ville de Gatineau 2017-2021. Version finale pour le conseil municipal du 30 juin 2017.
En ligne : https://www.gatineau.ca/docs/guichet_municipal/participation_citoyenne/consultations_publicques/consultations_publicques017/politique_habitation/20170530_politique_habitation.fr-CA.pdf

Ville de Gatineau (2015). Bilan 2013-2015 de la Politique de développement social. Ville de Gatineau, 1^{er} octobre 2015.

Ville de Gatineau (2016). « Portrait des communautés ». Infoterritoire.
Consulté en ligne : <http://www3.ville.gatineau.qc.ca/Infoterritoire/WebInterface/views/index.aspx>

Ville de Gatineau (2007). Règlement relatif à la salubrité et à l'entretien des habitations, des logements et des chambres. Règlement numéro 508-2007.

Ville de Gatineau (2005). Cadre de référence en matière de participation des citoyens aux affaires municipales. Recommandations formulées par la Commission des choix stratégiques. Document préparé par la Section de la planification stratégique et adopté par résolution du conseil municipal de la Ville de Gatineau, le 8 février 2015.

Ville d'Ottawa (2013). Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance. Ottawa.

Ville de Montréal (2018). Parce que la rue a différents visages. Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020. Montréal.

Ville de Québec (2013). Vision du développement social de la Ville de Québec. Portrait, expériences et enjeux. Rapport de recherche. Centre de santé et services sociaux de la Veille Capitale. Québec.